Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260430-2026_04_30_DX03-DE

COMMUNE DE PLÉNÉE-JUGON

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Fourniture et livraison d'un Tracteur 4 cylindres 90-120 chevaux

Marché de Fournitures à procédure adaptée

Pouvoir adjudicateur

Commune de Plénée-Jugon
4, place de l'église
22640 Plénée-Jugon

Remise des offres :

Date et heure limite de réception : 12 juin 2026 à 12 heures

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260430-2026_04_30_DX03-DE

SOMMAIRE

1 – OBJET DE LA CONSULTATION ----------3

2 – PARTIES CONTRACTANTES ----------3

3 – PRIX ----------3

4 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ----------3

5 – DOCUMENTATION TECHNIQUE ----------4

6 – CONDITION DE LIVRAISON ----------4

7 – GARANTIE TECHNIQUE ----------4

8 – SERVICE APRÈS-VENTE ----------4

9 – FORMATION ----------4

10 – DEVIS QUANTITATIF – BORDEREAU DE PRIX ----------4

11 – DELAI DE PAIEMENT ----------4

12 – DROIT, LANGUE, MONNAIE ----------4

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260430-2026_04_30_DX03-DE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent Cahier des Charges concerne la fourniture et livraison d'un tracteur à moteur 4 cylindres de 90 à 120 chevaux (engin capable de supporter une épareuse).

ARTICLE 2. PARTIES CONTRACTANTES

D'une part
Commune de Plénée-Jugon
E-mail : secretariatgeneral@plenee-jugon.fr
Représentée par Monsieur Roland LUCAS, Maire,
Désigné dans le présent Cahier sous la dénomination « le Maître de l'Ouvrage »

D'autre part
L'entreprise attributaire
Dont le marché a été accepté par le « Maître de l'Ouvrage »
Désignée dans le présent Cahier sous la dénomination « le fournisseur »

ARTICLE 3. PRIX

Le prix sera ferme et sera réputé inclure la totalité des prestations, frais et dépenses administratives. Aucune réclamation ultérieure ne sera retenue pour une dépense prétendue imprévue dans la composition du prix.

ARTICLE 4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'engin doit répondre à la configuration standard des prescriptions techniques recommandées.

Configuration standard :

- Moteur 4 cylindres de 90-120 chevaux
- Mémoire de régime moteur
- Transmission : 4 à 6 vitesses sous charge
- 4 roues motrices
- Pont avant standard
- Accoudoir pouvant recevoir les commandes d'une épareuse
- Siège à suspension pneumatique, accoudoir multifonctions
- 2 rétroviseurs grand angle + 1 intérieur
- Prise de force 540/540 ECO / 1000 tr/min
- Troisième point à rotule cat 3
- Embout de prise de force 6 cannelures, 1 3/8"
- 4 jantes fixes renforcées
- Masse avant 600kg (+ ou-)
- Inverseur hydraulique à gauche au volant
- Masse de roue sur roue arrière gauche
- Cabine panoramique suspendue
- Climatisation
- Vitre arrière équipée d'un essuie-glace
- Vitre droite monobloc en polycarbonate avec essuie-glace
- Prises additionnelles ISO 7 broches
- Compresseur avec cuve et enrouleur 10m de flexible à air
- Phares de travail mobiles : 2 AV+ 4 AR
- 3 distributeurs mécaniques
- 4 pneus mixtes
- En option : extension de garantie cinq ans et 5000h
- **Reprise d'un tracteur John Deer JD 6010SE.**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260430-2026_04_30_DX03-DE

ARTICLE 5. DOCUMENTATION TECHNIQUE

L'engin devra être conforme aux normes et certifications françaises et européennes en vigueur au jour de livraison. Le titulaire fournit avec le matériel, une documentation en langue française indiquant la composition et les caractéristiques de l'engin, ainsi que leurs procédures courantes d'utilisation et d'entretien. La documentation doit être fournie à la livraison du matériel.

ARTICLE 6. CONDITION DE LIVRAISON

Le lieu de livraison est le suivant :

- Centre Technique Communal : Rue du Capitaine de la Motte
- Référent : Monsieur HUET, Resp. CTC : centretechniquecommunal@plenee-jugon.fr

ARTICLE 7. GARANTIE TECHNIQUE

La prestation de garantie contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, est fixée à 12 mois pour une offre de matériel neuf, et à 9 mois pour une offre en matériel d'occasion reconditionné, à compter du jour de la date d'admission de la fourniture. Le candidat peut proposer dans son offre une garantie supérieure. Celle-ci intègre le critère d'appréciation de la valeur technique de l'offre.

ARTICLE 8. SERVICE APRES-VENTE

Le service après-vente doit être assuré tout au long de la durée de vie de l'engin. Assistance sur site durant toute la période de garantie, sous un délai de 48h.

ARTICLE 9. FORMATION TECHNIQUE DE PRISE EN MAIN

Une formation d'une journée destinée à l'équipe d'agents techniques de la Commune de Plénée-Jugon sera assurée sur le site à la livraison par un technicien mandaté par le titulaire du marché. La journée de formation pourra être fractionnée en 2 demi-journées.

ARTICLE 10. DEVIS QUANTITATIF • BORDEREAU DE PRIX

Un devis détaillé sera obligatoirement joint à la soumission.

ARTICLE 11. DELAIS DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

ARTICLE 12. DROITS • LANGUE • MONNAIE

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au contrat sont rédigées en français. Les inscriptions sur les matériels livrés au titre du marché sont en français. La monnaie de compte du marché est l'Euro.

"J'accepte que le droit français soit le seul applicable et les Tribunaux français seuls compétents pour l'exécution en sous-traitance du présent marché. Ceci concerne notamment la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance. »

Fait à Plénée-Jugon
Le Maire

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640

Cachet et signature de l'entreprise
avec mention « lu et approuvé